

**PROCES VERBAL  
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021**

L'an 2021, le 05 du mois d'Octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Madame Chrystelle NOBLIA, Maire.

*Présents* : Christine BESSODES, Mireille CAILLIE, Ahcène CHIBANI, Fanny LE DUC, Michel MATHON, Véronique MATHON, Laurent MOUSTIN arrivé en cours de séance, Stéphane NEGRERIE, Chrystelle NOBLIA, Bruno PEAN, Frédéric PONSOLLE, Sandrine POULAIN-DUVAL, Patrick VACHER.

*Absents excusés* : Dalila AÏTOUSSEKRI donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA, Jean-Marie DUMOUCÉL donne pouvoir à Mireille CAILLIE.

Bruno PEAN a été nommé secrétaire.

**Date de convocation : 30 septembre 2021      Date d’Affichage : 30 septembre 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

<b>Pour le vote de la 1<sup>ère</sup> délibération :</b>	<b>Présents : 12</b>	<b>Représentés : 02</b>	<b>Votants : 14</b>
<b>A partir de la 2<sup>ème</sup> délibération :</b>	<b>Présents : 13</b>	<b>Représentés : 02</b>	<b>Votants : 15</b>

Début de séance : 20h05

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- ÉLECTIONS DES DELEGUES AU S.I.E.R.C.
- ÉLECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCO. DES EAUX DE LA SOURCE SAINT ROMAIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouvel ordre du jour présenté par Madame le Maire.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 JUILLET 2021**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ETAT DES DECISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire rappelle que l'article L.2122-23 du CGCT stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'elle a prises en vertu des délégations qu'elle a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, Madame le Maire rend compte des décisions suivantes :

Décision n°2021-14 : Occupation du domaine public pour l'exploitation d'un bar-restaurant communal – signature d'une convention avec M. Tenerini.

Décision n°2021-15 : Encaissement de trois chèques de remboursement d'assurance pour le remplacement de candélabres accidentés.

**Délibération N° 2021 – 26**

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU OFFICIEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Roger FRANCCART, Madame le Maire présente le tableau officiel modifié du Conseil Municipal en vertu du code électoral, article L270 :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mme	NOBLIA Chrystelle	21/04/1971	23/05/2020	238
1er adjoint	Mme	BESODES Christine	14/02/1954	23/05/2020	242
2è adjoint	M	VACHER Patrick	20/01/1967	23/05/2020	244
3è adjoint	Mme	CAILLIE Mireille	29/10/1956	23/05/2020	237
4è adjoint	M	DUMOUCÉL Jean-Marie	07/01/1964	23/05/2020	235
Conseiller municipal	Mme	POULAIN-DUVAL Sandrine	07/11/1961	15/03/2020	244
Conseiller municipal	Mme	LE DUC Fanny	15/02/1970	15/03/2020	239
Conseiller municipal	M	PÉAN Bruno	12/05/1970	15/03/2020	239
Conseiller municipal	M	MOUSTIN Laurent	27/08/1966	15/03/2020	237
Conseiller municipal	Mme	AÏT-OUSSEKRI Dalila	28/08/1976	15/03/2020	237
Conseiller municipal	Poste vacant				
Conseiller municipal	M	PONSOLLE Frédéric	02/01/1972	15/03/2020	236
Conseiller municipal	Mme	MATHON Véronique	12/11/1963	15/03/2020	235
Conseiller municipal	M	NEGRERIE Stéphane	18/02/1964	15/03/2020	235
Conseiller municipal	M	CHIBANI Ahcène	10/11/1959	15/03/2020	234
Conseiller municipal	Poste vacant				
Conseiller municipal	Poste vacant				
Conseiller municipal	Poste vacant				
Conseiller municipal	M	MATHON Michel	08/04/1945	15/03/2020	227

### Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR), **PREND ACTE** de la modification du tableau officiel du Conseil Municipal.

20h25, Arrivée de Laurent MOUSTIN

#### Délibération N° 2021 – 27

**Objet : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION**

Madame le Maire expose que les collectivités ont des obligations à l'égard de leur personnel : paiement d'un capital en cas de décès, des frais médicaux en cas d'accident du travail et des indemnités journalières... Afin de couvrir les agents CNRACL ou IRCANTEC contre ces risques, les collectivités peuvent souscrire un contrat d'assurance statutaire qui doit être négocié selon la procédure de marchés publics, quel que soit le montant du marché.

La loi du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

La commune d'Avernes, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut donc se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La Commune est adhérente au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rallier à nouveau la procédure engagée par le C.I.G.

**CONSIDERANT** la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

**CONSIDERANT** que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

**VU** l'exposé du Maire ou du Président ;

**Après délibération,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

**DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

**ET PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<b>Délibération N° 2021 – 28</b>
----------------------------------

<b>Objet : ÉLECTIONS DES DELEGUES AU S.I.E.R.C. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL ELECTRICITE ET RESEAUX DE CABLE DU VEXIN)</b>
---

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Roger FRAN CART en tant que conseiller municipal, les délégués au S.I.E.R.C. (Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câble du Vexin) doivent de nouveau être désignés par le Conseil municipal. Christine BESSODES présente sa candidature au poste de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de désigner :

**2 Délégués titulaires : Bruno PEAN et Michel MATHON**, conseillers municipaux,

**2 Délégués suppléants : Christine BESSODES**, 1<sup>ère</sup> Adjointe, **Patrick VACHER**, 2<sup>ème</sup> adjoint,

<b>Délibération N° 2021 – 29</b>
----------------------------------

<b>Objet : ÉLECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA SOURCE SAINT ROMAIN</b>
--

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Roger FRAN CART en tant que conseiller municipal, les délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA SOURCE SAINT ROMAIN doivent de nouveau être désignés par le Conseil municipal. Ahcène CHIBANI propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de désigner :

**2 Délégués titulaires : CAILLIE Mireille**, 3<sup>ème</sup> Adjointe, **Ahcène CHIBANI**, conseiller municipal

La séance est levée à 20h35.

**Le secrétaire de séance,**  
Bruno PEAN

**Le Maire,**  
Chrystelle NOBLIA